

Procès-verbal du conseil municipal du 19 Décembre 2025

La réunion du conseil municipal a eu lieu sous la présidence du Maire Mme BRUNET Yvette, étaient présents :

Mme BRUNET Yvette, Mr HOCDE Bruno 1er adjoint, Mme VESCO Béatrice 3^{ème} adjoint, Mr BRUNET Claude, , Mr MOGIS Francis, Mr SIEBENHAAR Paul, Mme PREVOT Christine

Formant la majorité des membres en exercice

A été élue Secrétaire de séance – Mr MOGIS Francis

Absents :

Mr GEFFRIN Jonathan pouvoir donné à Mme VESCO Béatrice 3^{ème} adjoint.

Mr GRACA Antonio 2^{ème} Adjoint pouvoir donné à Mme BRUNET Yvette Maire.

Début de séance – 20H07

ORDRE DU JOUR

Délibération pour validation facture aux fleurs de Maé

Délibération pour validation du devis et de la facture de l'entreprise aux fleurons de Lomagne

Délibération pour validation du devis et de la facture de la société l'Ecrin du Souvenir

Délibération pour validation du devis et de la facture de l'entreprise CHENAFI

Délibération pour le maintien des fonctions de M. HOCDE en tant que 1 adjoint



Délibération pour validation facture aux fleurs de Maé

Concernant l'achat de la gerbe de fleurs du 11 Novembre

Pour : 9 votants.

Adopté à l'unanimité.

Délibération pour validation du devis et de la facture de l'entreprise aux fleurons de Lomagne

Commandée le 22 octobre 2025, (articles pour les colis de Noël pour nos anciens pour un montant de 2 436.00€, Mr Francis MOGIS intervient pour demander où se trouvent les colis.

Mme le maire nous apprend que les colis sont dans son bureau, ce que la majorité du conseil ignorait. Mme le maire nous informe que les colis ont été déplacés afin que la femme de ménage puisse nettoyer la salle polyvalente, Mme Béatrice VESCO confirme que personne n'était au courant, Mme le maire souhaite continuer les délibérations, la majorité du conseil refuse, Mr Francis MOGIS réitère sa demande de distribution des colis dans la salle polyvalente 2 demi-journées comme l'année dernière à la satisfaction des personnes concernées. Mme le Maire nous apprend qu'elle effectuera elle-même la distribution des colis sans consultation du conseil, juste en ayant demandé à Mme Christine PREVOT de l'accompagner le samedi, Mme Christine PREVOT n'était pas disponible et s'étonne de cette procédure. Pour réponse Mme le maire déclare que, selon elle, la moitié des seniors n'était pas satisfaits de la distribution en salle, Mr Bruno HOCDE fait remarquer à Mme le Maire qu'elle décide toute seule, Mme le Maire répond que le dépôt des pots de miel déposés dans les colis relève de la décision de 3 personnes.

Compte tenu du fait que lors de la préparation des colis Mr MOGIS Francis et Mme VESCO Béatrice ont contacté Mr GEFFRIN Jonathan pour valider le dépôt des pots dans les colis,

Que Mme le maire n'avait pas inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal précédent cette délibération,

Que les colis devaient être distribués dans la semaine suivante,

il a été décidé d'offrir des pots de miel à nos seniors.

A la fin de la préparation des colis nous avons réitéré notre demande concernant la distribution des colis, Mme le maire nous a répondu qu'elle devait consulter son agenda. Mme VESCO Béatrice fait remarquer que le conseil est mis devant le fait accompli, Mme le maire dit que la situation était identique à l'année dernière, Mr MOGIS confirme que l'année dernière nous étions informés du Prix unitaire des colis.

9 Votants

Contre : 5



Pour : 4

Délibération pour validation du devis et de la facture de la société l'Ecrin du Souvenir (plaque de numérotation pour le jardin du souvenir):

Mr Bruno HOCDE fait remarquer à Mme le Maire qu'elle a signé ce devis le 20 novembre dernier, alors qu'elle n'avait plus ses délégations depuis le 14 novembre, Mr BRUNET Claude déclare que le retrait des délégations prend effet à réception du retour du contrôle de l'égalité de la délibération, Mr HOCDE Bruno dit que c'est inexact. Il résulte de l'application combinée des articles L.2122-22, L 2122-23 et L2131-1 du CGCT que : le retrait des délégations du maire produit effet dès l'adoption de la délibération.

9 votants

Contre :

Pour : 7

Abstention : 2

Délibération pour validation du devis et de la facture de l'entreprise CHENAFI (entretien des extincteurs.)

9 votants

Contre :

Pour : 9

Abstention :

Délibération pour le maintien des fonctions de M. HOCDE en tant que 1^{er} adjoint

Mme le maire demande à Mr HOCDE de sortir de la salle. Mme le maire nous rappelle le principe de la délibération.

8 votants

Pour : 4

Contre : 4

Mr HOCDE garde ses fonctions de 1^{er} adjoint.

La séance est levée à 20h26



La secrétaire : Mr Francis MOGIS

La Présidente : Mme Yvette BRUNET

Mr HOCDE Bruno

Mr GRACA Antonio,

Mr BRUNET Claude,

Mr GEFFRIN Jonathan,

Mme PREVOT Christine

Mr SIEBENHAAR Paul,

